



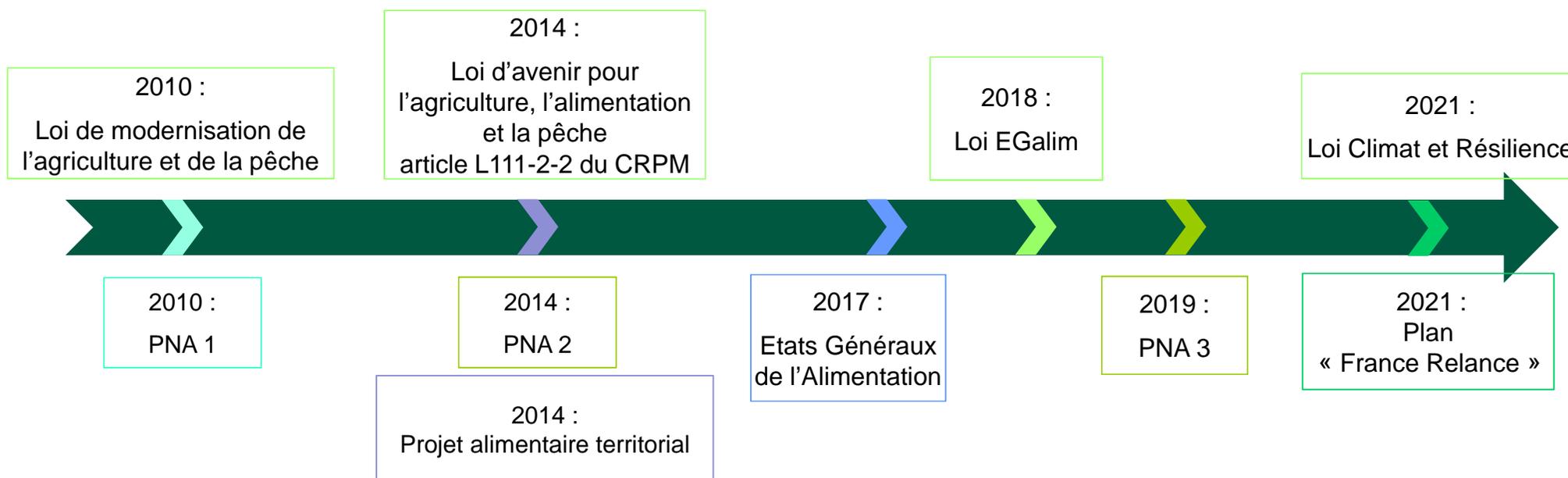
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan provisoire de la mesure 13 du plan
France Relance
forum RnPAT – 4 février 2022

DGAL/BPAL

Quelques éléments de contexte



Appui du MAA aux PAT

La procédure de reconnaissance par le MAA modifiée en décembre 2020

- Objectifs de la reconnaissance officielle (ou **labellisation**) :
 - Identifier, rendre visibles les PAT s'inscrivant dans l'esprit de la loi et du plan « France Relance »
 - Valoriser les PAT auprès du public et des partenaires potentiels

- Deux niveaux de reconnaissance sont possibles suivant l'état d'avancement du projet :
 - **niveau 1 : projets émergents.** Attribution pour une période de 3 ans (non renouvelable, passage ensuite en niveau 2).
 - **niveau 2 : projets opérationnels** dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'un plan d'actions, piloté par une instance de gouvernance établie. Attribution pour une période de 5 ans (renouvelable).

- Droit d'usage du logo et de la marque
« PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture »



Appui du MAA aux PAT

L'appel à projets du Programme national pour l'alimentation

- Appel à projets national annuel avec le soutien financier du MAA, de l'ADEME et du MSS (ministère des solidarités et de la santé)
- Depuis 2016 l'appel à projets national du PNA comporte un volet spécifique pour favoriser l'émergence de nouveaux PAT afin de :
 - Accompagner des démarches de territoires dans la mise en œuvre d'une politique alimentaire globale
 - Soutenir des initiatives territoriales concourant à l'atteinte des objectifs fixés pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits durables et de qualité, la réduction du gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire.
- De 2016 à 2020 : 72 PAT soutenus (3,4 M€ de subvention)
- **Pour l'édition 2021 : 151 nouveaux PAT lauréats**
 - **Forte augmentation de l'enveloppe globale : soutien France Relance + abondement Ademe**
 - Augmentation du plafond de subvention à **100 000 € par PAT (sur 3 ans)** (contre 50 000 € sur 2 ans en 2020)
 - La labellisation de niveau 1 est un critère d'éligibilité

APPUI aux PAT

Le plan « France Relance »



➤ **Mesure 13 : Soutien aux PAT avec une enveloppe de 80 M€ :**

- **3 M€** initialement + **4,8 M€** pour abonder l'AAP PNA et soutenir l'émergence de PAT – Volet A
- **77 M€** pour accompagner la mise en œuvre des actions opérationnelles de PAT labellisés - Volet B

➤ **Volet A : soutien à l'émergence de nouveaux PAT**

- Appel à projets national PNA (MAA, ADEME et MSS (ministère des solidarités et de la santé) avec une enveloppe augmentée cette année : **12,7 M€ dont 7,8 M€ du PdR et 4,1 M€ de Ademe**
- **151 PAT** lauréats

➤ **Volet B : soutien aux investissements matériels et immatériels constitutifs d'un PAT**

- Dans le cadre d'un PAT labellisé ou en cours de labellisation
- Mesure territorialisée, intégrée au CPER / CCT (contrat plan Etat- Région ; contrat Collectivité territoriale). Dans chaque région :
 - Une enveloppe régionale est déléguée
 - **A fin décembre : plus de 630 projets acceptés / 94% des crédits engagés**

Un changement d'échelle

Objectif :

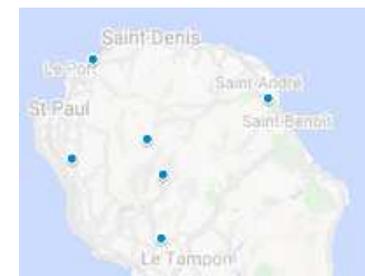
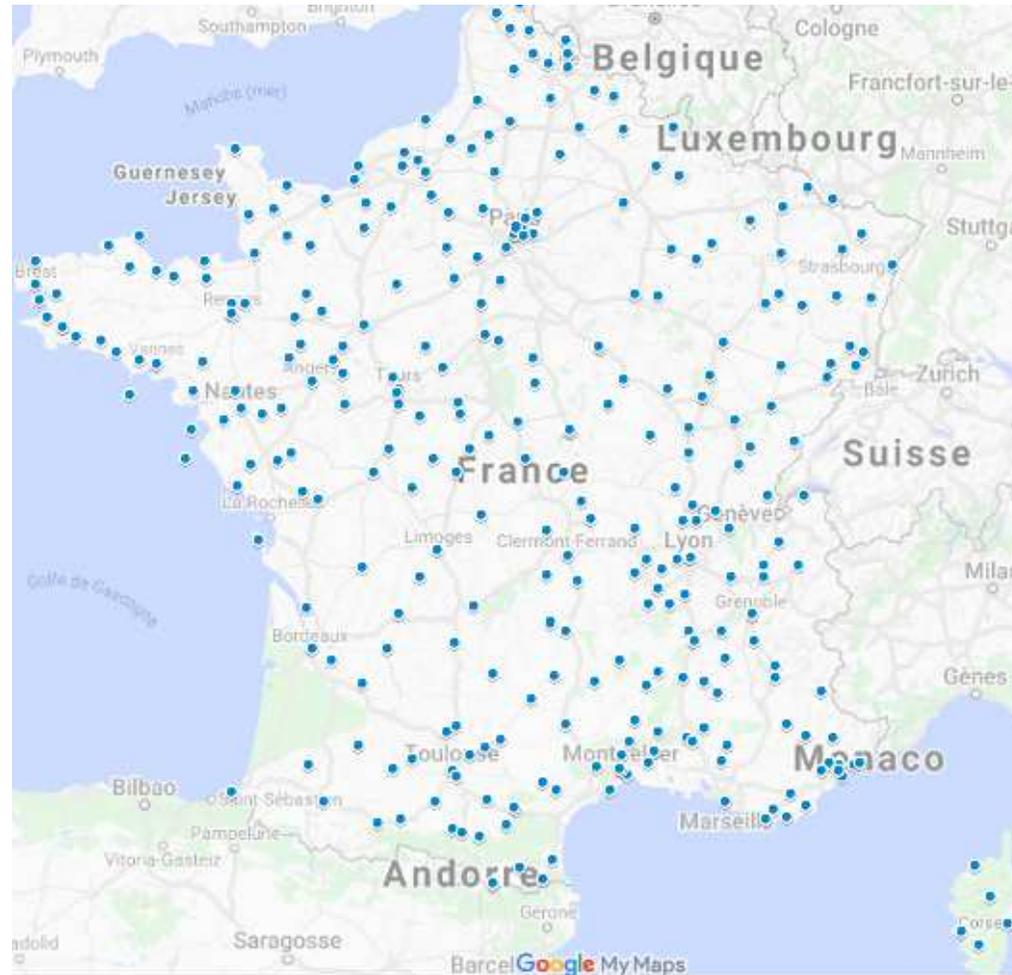
**Au moins 1 PAT reconnu
par département en 2023**

Situation 1^{er} janvier 2022 :

332 PAT labellisés avec une
hausse en 2021 grâce au plan de
relance
*(288 niveau 1, 40 niveau 2, 4 sans
niveaux)*

L'objectif ci-dessus est presque
atteint : **97%**

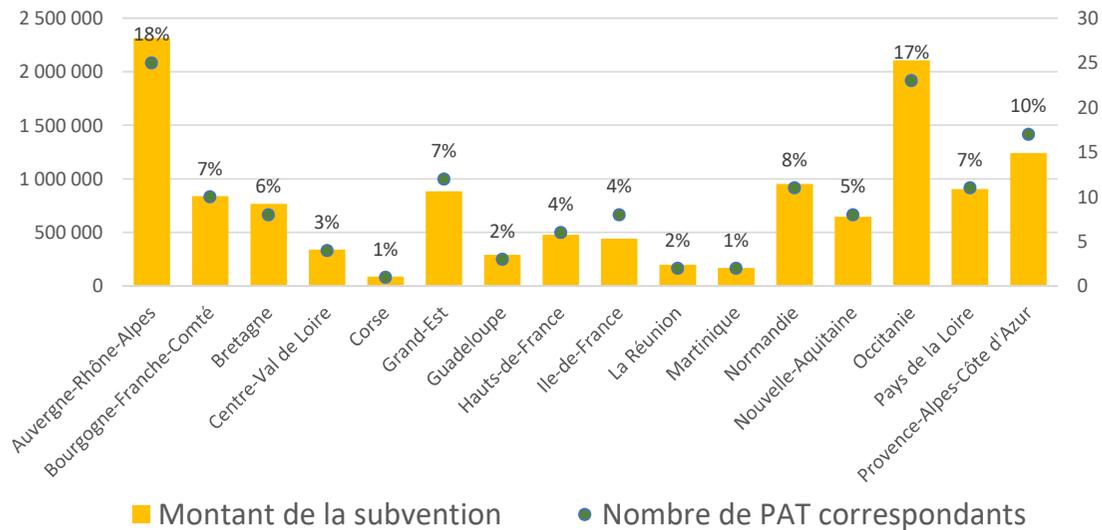
*Encore 3 départements sans PAT :
Hauts de Seine,
Mayotte, Guyane*



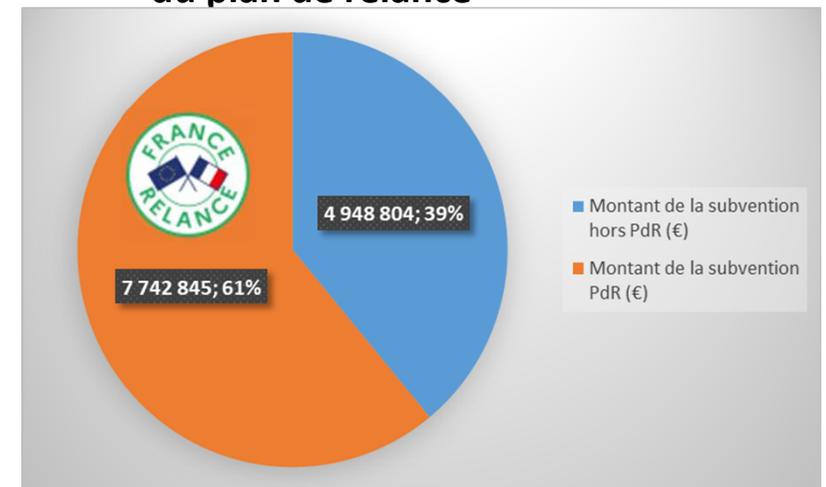
La Réunion

Focus Mesure 13 - A

Répartition régionale de la subvention (€) et nombre de PAT financés

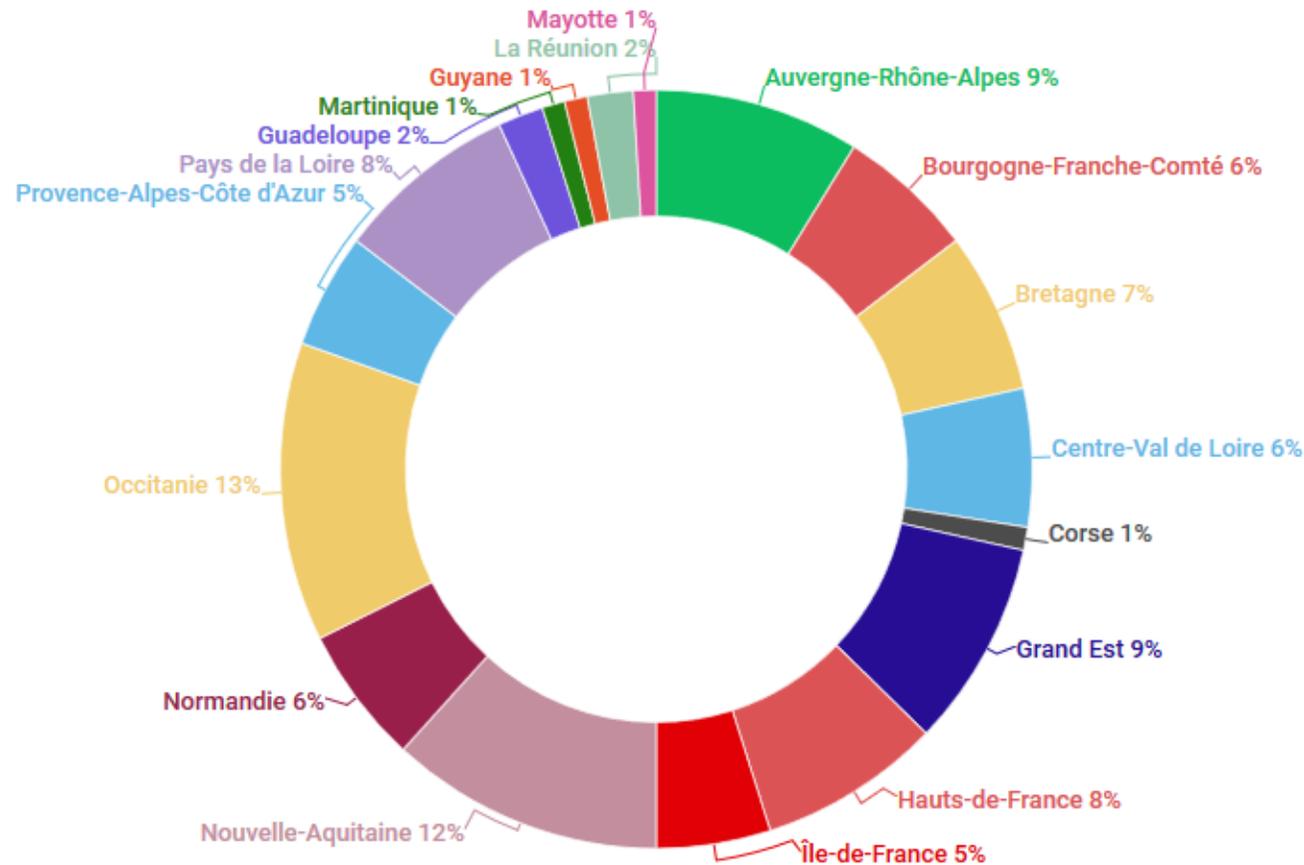


- 151 PAT émergents subventionnés à hauteur de 12,7 M€ : toutes les demandes des PAT éligibles ont été satisfaites
- Montant moyen de la subvention pour 3 années : 84 000 €
- **7,8 M€ de la mesure 13-A provenant du plan de relance**



Focus Mesure 13 - B

Répartition de l'enveloppe par région



- Mesure territorialisée, avec une enveloppe de 77M €
- Clé de répartition de l'enveloppe sur la base de critères objectifs :
 - Nombre d'habitants (pondéré à 20%)
 - Surface Agricole Utilisée (pondéré à 40%)
 - Nombre de PAT recensés par RnPAT (pondéré à 40%)
 - Traitement spécifique DROM (7,5% de l'enveloppe répartis sur la base de la population et de la SAU)

Focus Mesure 13 - B

Modalités gestion des AAC :

➤ Lancement des AAC en février-mars 2021 et fermeture en septembre-octobre 2021

- Fermeture printemps pour PACA, GE
- * AURA: 2 phases de sélection (avec pré-sélection)
- * Corse : fermeture en mars 2022

➤ Sélection au fil de l'eau (avec des sessions de sélection) par comité régional

➤ Dépôts de dossiers « mixtes » (porteurs de PAT ou porteurs de projets reliés partenaires d'un PAT), sauf l'Occitanie et le GE(dépôt par PAT uniquement)

Partenariat avec les Régions

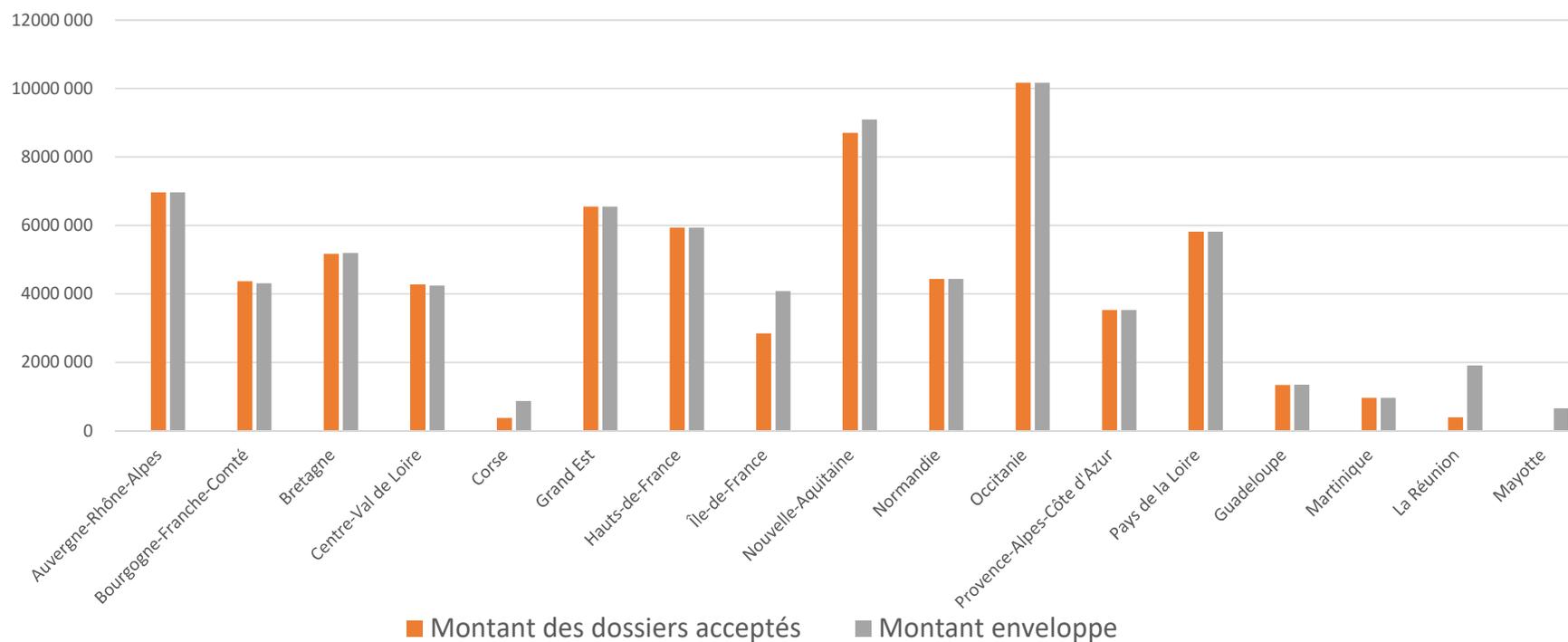
➤ DRAAF/DAAF seules: Corse, Grand Est, Guadeloupe, Ile-de-France, Réunion, Martinique

➤ DRAAF/DAAF avec Régions (dans le cadre de la signature d'un accord de relance dans le cadre des CPER): Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté, Bretagne, Centre Val-de-Loire, Hauts-de-France, Normandie, Occitanie, PACA

13B – Consommation des enveloppes

Données
partielles et
provisoires

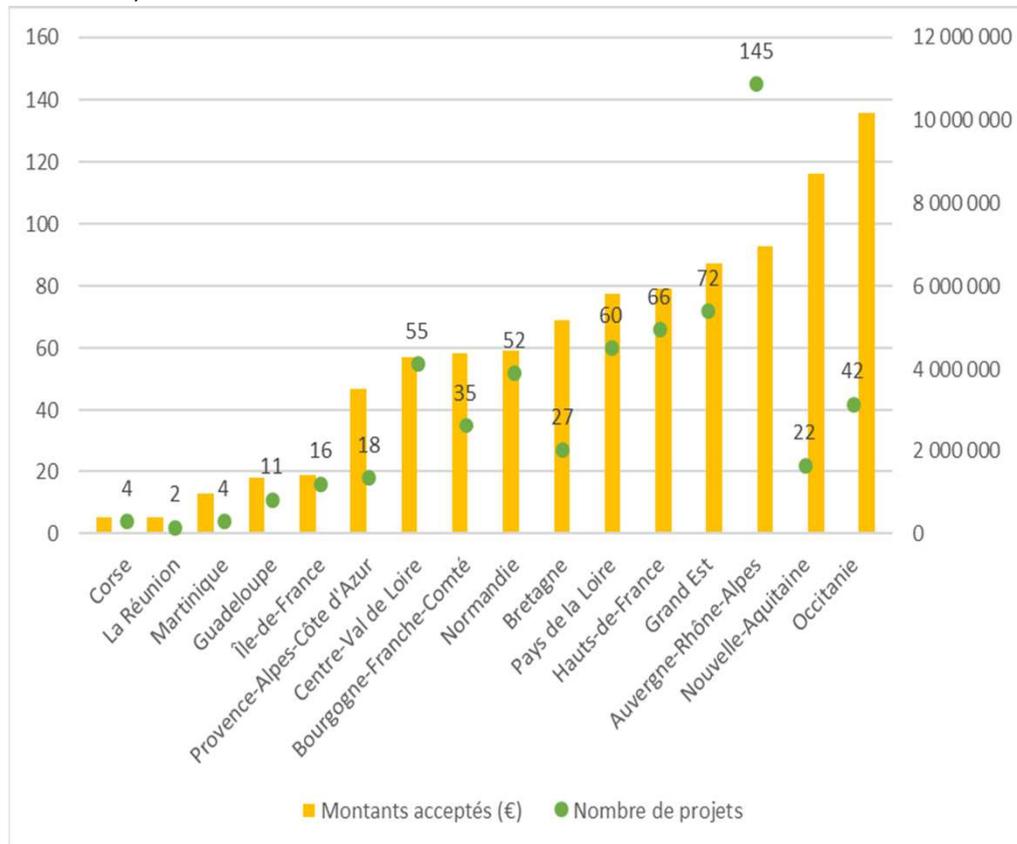
- 94% des crédits sont engagés à fin décembre
- Taux d'aide moyen de l'ordre de 30% (donnée partielle sur 12 régions)



Focus Mesure 13 - B

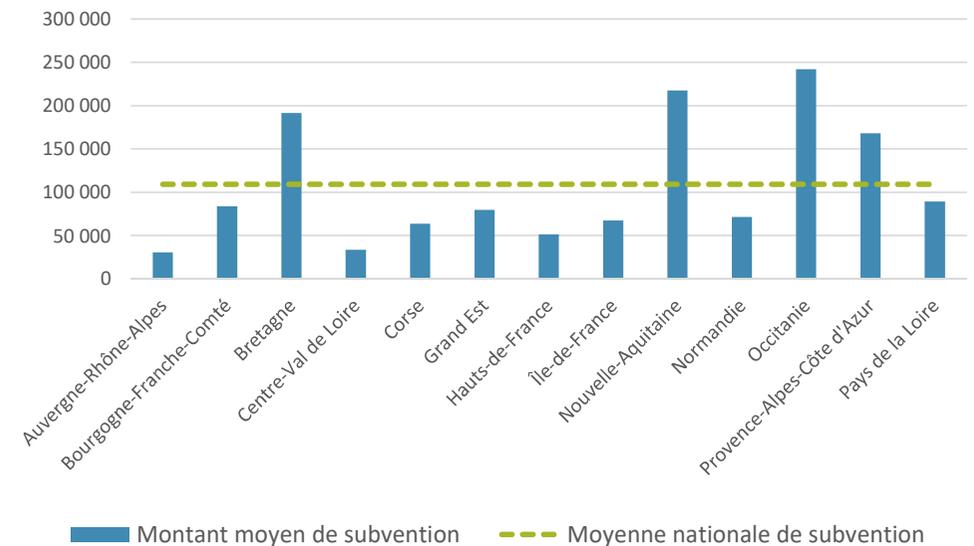
Données
partielles et
provisoires

Nombre de projets acceptés et montants acceptés par région (données recueillies sur 631 dossiers)



➤ Moyenne nationale de subvention par projet : 109 K€ avec une forte variabilité

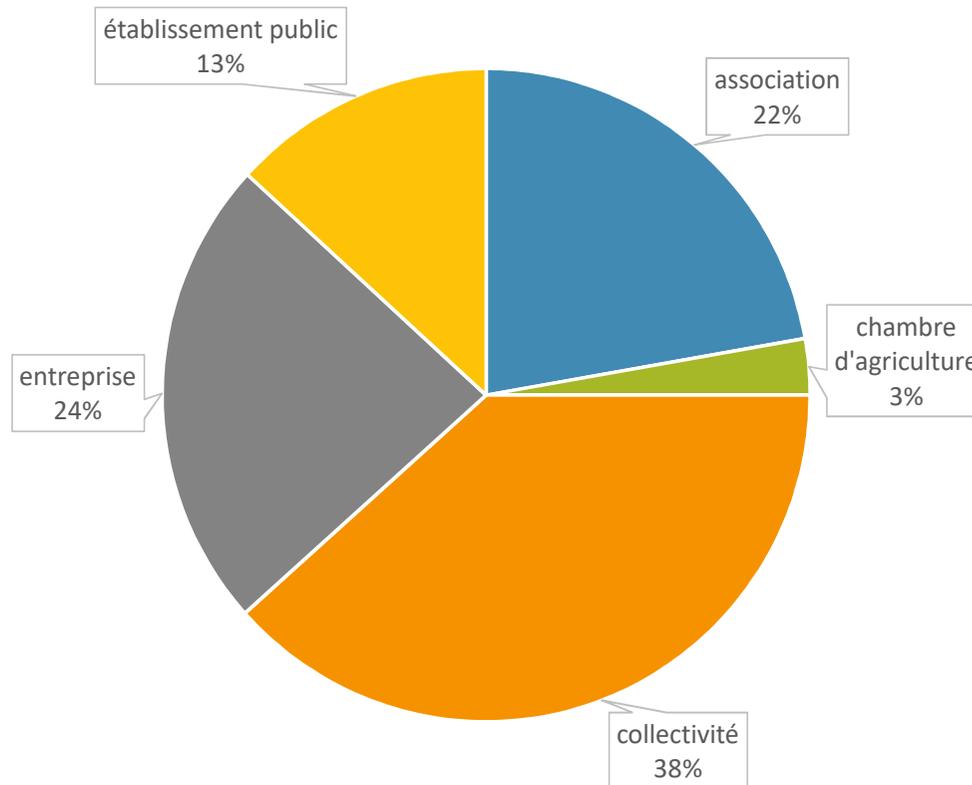
Montant moyen de subvention par projet et par région :



13-B Répartition des types de porteurs

(donnée sur la base de 576 projets)

Données
partielles et
provisoires



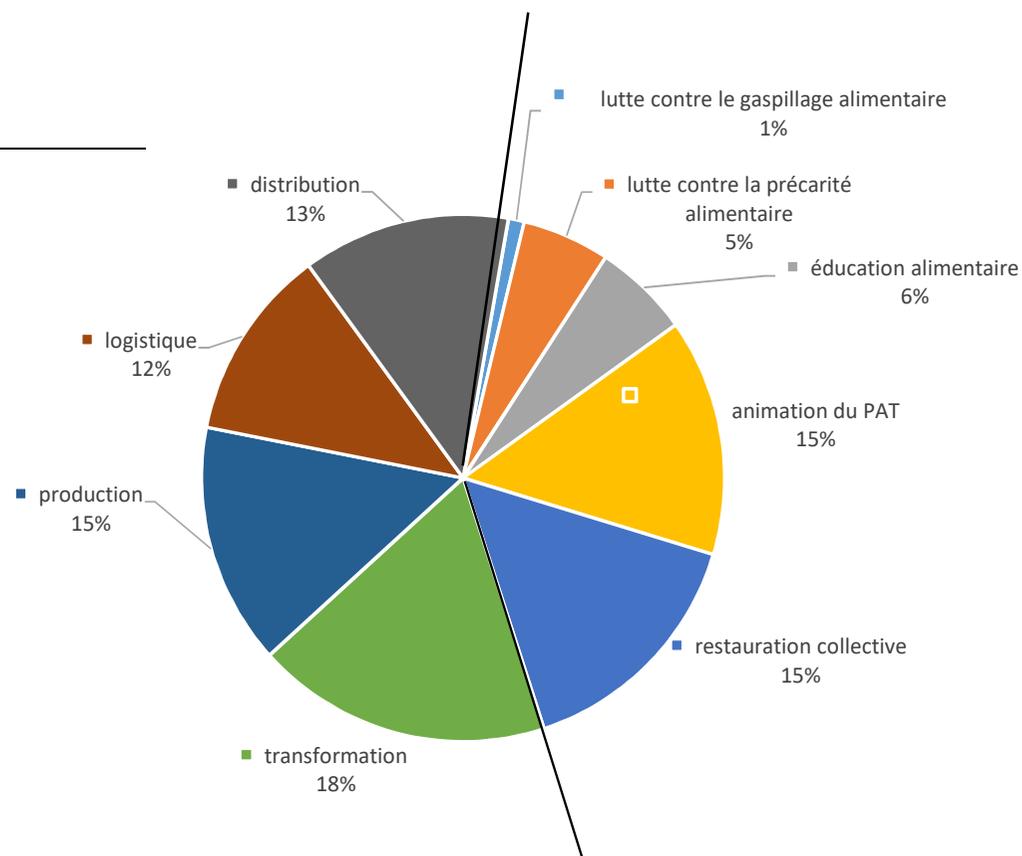
Exemples de collectivités :
communes, communautés de
communes, départements,
métropoles

Exemples d'établissements
publics : EPLEFPA, ESAT, PNR,
PETR, syndicats mixtes

Les projets recensés à ce jour
concernent **265 PAT**.

13-B Répartition des types de projets (donnée sur la base de 405 projets)

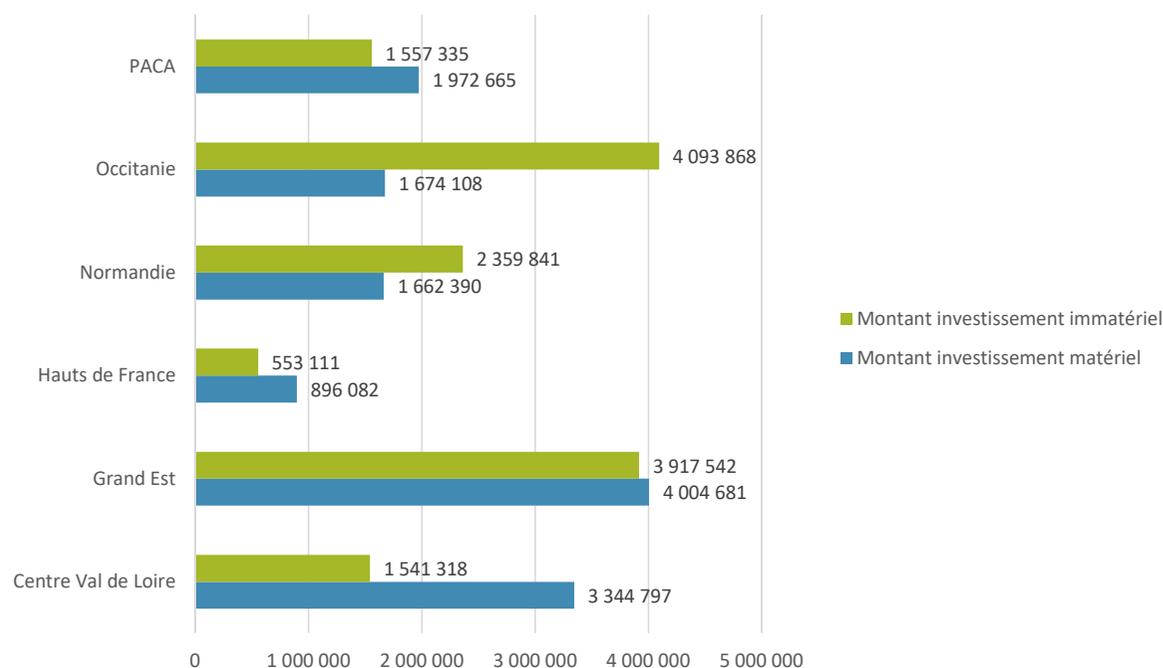
Filières



Thématiques PNA

Données
partielles et
provisoires

Montants des investissements matériels/immatériels (données recueillies sur la base de 244 projets dans 6 régions)



Données partielles et provisoires

Nature des dépenses

- Exemples d'investissements matériels: bâtiments, matériel de laboratoire, fournils, véhicules, chambres froides, matériel de maraîchage, aménagement des espaces de restauration
- Exemples d'investissements immatériels: ateliers de sensibilisation, création de sites internet, postes d'animateurs, études

Montant de subvention et montant moyen par type de projet (donnée sur la base de 531 projets)

Données partielles et provisoires

